

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-AMT-20-30-60-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

### **BIC - Régime des amortissements exceptionnels – Sociétés de recherche agréées et sociétés financières d'innovation**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux

Amortissements

Titre 2 : Régimes d'amortissement

Chapitre 3 : Amortissements exceptionnels

Section 6 : Sociétés de recherche agréées et sociétés financières d'innovation

#### **1**

En raison de l'intérêt qui s'attache au développement de la recherche, diverses mesures ont été adoptées, sur le plan fiscal, en faveur des entreprises qui se livrent à des opérations de cette nature ainsi que de celles qui font des apports de capitaux aux sociétés et organismes de recherche.

#### **10**

Seront donc examinées successivement :

- les actions ou parts de sociétés de recherche agréées (**Sous-section 1- BOI-BIC-AMT-20-30-60-10**) ;
- les titres de sociétés financières d'innovation ayant conclu une convention avec l'État (**Sous-section 2- BOI-BIC-AMT-20-30-60-20**).